

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de Juin, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 26 juin 2025.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

Absents excusés : Nathalie BISSETTE, Anaëlle VERHAEGHE, Bernard FIEF.

Procurations :

Nathalie BISSETTE donne procuration à Bruno VIENNE

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Bernard FIEF donne procuration à Arnaud BARBET

Secrétaire : Bruno VIENNE

Début de séance : 19h15

Séance levée à 21h15

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 02 juin 2025.

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Point sur le cabinet médical

Monsieur DELAMBRE donne la parole à Madame ROCHE, présidente de la CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) pour faire un point sur le cabinet médical.

Madame ROCHE explique tout d'abord les missions de santé prises en charge par la CPTS. Elle informe qu'une jeune médecin, diplômée depuis un an, serait prête à s'installer au cabinet médical de Bucquoy mais pas toute seule. Le cabinet médical est ouvert à d'autres professionnels de santé. La sage-femme, Madame CAVIGNEAUX, et deux infirmières libérales seraient intéressées pour occuper le cabinet médical. Madame ROCHE annonce que le docteur BRAY Fabien quitte la société Filiéris où il était salarié pour partir en libéral à Berles-au-Bois. Cependant, il est prêt à aider la jeune médecin qui s'installerait à Bucquoy. Madame ROCHE ajoute que le docteur BRAY est maître de stage. Elle explique également qu'il y aurait la possibilité qu'une autre jeune médecin s'installe à Bucquoy en complément du docteur BRAY à partir d'avril 2026. La CPTS va chercher à faciliter l'installation de ces médecins par l'achat de mobilier.

Madame DUNAJSKI demande si ces médecins iraient au domicile des personnes âgées. Madame ROCHE ne peut pas répondre à cette question.

Madame BERNASINSKI demande s'il existe des aides pour ces jeunes médecins. Madame ROCHE répond que des aides peuvent être accordées par l'ARS et la CPAM pour l'installation

de jeunes médecins. De plus, Bucquoy se situe en zone FRR (France Ruralité Revitalisation), ce qui facilite l'octroi des aides.

Madame ROCHE pense que c'est un bon point de départ pour dynamiser un pôle santé sur Bucquoy. Elle précise que les discussions avec cette jeune médecin ont commencé il y a plusieurs mois.

Monsieur VIENNE ajoute que le docteur BRAY a déjà informé sa patientèle qu'il viendrait réaliser des consultations au cabinet médical de Bucquoy.

Madame ROCHE est remerciée pour ces informations et quitte la réunion (19h37).

Monsieur VIENNE prend la parole et explique que si la gratuité est accordée également au docteur BRAY au prorata de temps d'occupation, cela représenterait une perte approximative pour la commune de 1 600€ pour les deux ans. Tout en sachant que s'il n'y a pas de médecin, les charges et loyers du cabinet médical sont intégralement à la charge de la commune.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour changer cette règle, à savoir que la gratuité de loyer pendant deux ans serait accordée pour tout médecin qui s'installe à Bucquoy.

Contre : 1 (Anne-Marie BARBIER)

Abstention : 0

Pour : 14 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD ainsi que Nathalie BISSETTE, Anaëlle VERHAEGHE, Bernard FIEF par procuration)

Monsieur VIENNE explique que la jeune médecin arriverait au 1^{er} décembre 2025.

Les infirmières pourraient arriver au 1^{er} octobre 2025. La sage-femme pourrait arriver également au 1^{er} octobre 2025 mais son préavis s'arrêtera au 31 décembre 2025. Monsieur VIENNE propose qu'elle intègre le cabinet médical au 1^{er} octobre 2025 en lui accordant la gratuité du loyer pendant trois mois.

Monsieur DELAMBRE propose de voter dans ce sens.

Contre : 1 (Anne-Marie BARBIER)

Abstention : 0

Pour : 14 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Luc ADAMS, Benjamin DALLE, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD ainsi que Nathalie BISSETTE, Anaëlle VERHAEGHE, Bernard FIEF par procuration)

Monsieur VIENNE précise que Madame CAVIGNAUX occuperait un bureau. Un autre bureau serait occupé par la jeune médecin et un troisième bureau serait occupé par le docteur BRAY et la seconde jeune médecin qui viendrait en complément du docteur BRAY. Il resterait donc un bureau de libre. Les infirmières libérales ont simplement besoin de poser leurs plaques.

Monsieur VIENNE précise que la commune devra prendre en charge le mobilier pour la salle d'attente.

3) Décision à prendre pour le cimetière

Monsieur DELAMBRE explique qu'il n'est pas possible de végétaliser le cimetière car il y a trop de gros cailloux.

Monsieur DELAMBRE présente deux devis pour l'aménagement du cimetière :

Le devis de l'entreprise DV Paysage comprend l'implantation, le terrassement, la réfection des allées et le constat d'huissier. Il s'élève à 28 192,00€ HT. Monsieur DELAMBRE précise que les cailloux seraient fournis par l'entreprise DELAMBRE, qui est moins cher, pour un montant de 13 500€ HT. Soit un total de 41 692€ HT.

Le devis de l'entreprise LEMOINE comprend le terrassement, la fourniture et la mise en place de gré de pernes concassé avec un estimatif de plus ou moins 15 jours de travail auquel il faut ajouter 3 ou 4 camions de cailloux ainsi que du géotextile. Le devis n'est pas suffisant précis, Monsieur DELAMBRE a donc calculé un estimatif dont le montant total s'élèverait à 49 000€ HT. Monsieur DELAMBRE précise que le constat d'huissier n'est pas inclus.

Madame GERARD demande si les devis proposés concernent tout le cimetière. Monsieur DELAMBRE confirme que c'est le cas. Madame GERARD se demande alors comment cela se passera quand les autres tombes à reprendre seront reprises.

Monsieur DELAMBRE répond que ce travail est à faire pour éviter la repousse des herbes et avoir un cimetière propre. Le traitement effectué par les agents communaux n'est pas suffisamment efficace, les herbes repoussent trop vite.

Madame GERARD pense que le devis proposé par l'entreprise LEMOINE n'est pas valable car il indique un prix à la journée mais pas le nombre de jours, seulement un estimatif. Monsieur DELAMBRE indique que c'est lui qui a estimé le nombre de jours de travail pour savoir combien coûterait ce travail.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour valider le devis proposé par l'entreprise DV Paysage.

Pour : 9 (Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Manuella BERNASINSKI, Luc ADAMS, Benjamin DALLE ainsi que Nathalie BISSETTE et Anaëlle VERHAEGHE par procuration)

Contre : 2 (Laurent MUCHEMBLED, Anne-Marie BARBIER)

Abstention : 4 (Juliette DUNAJSKI, Arnaud BARBET, Catherine GERARD ainsi que Bernard FIEF par procuration).

4) Acquisition de la parcelle AO 104 partie (rue d'en Haut)

Monsieur DELAMBRE explique que la boîte d'assainissement de Madame DEPRez Ludivine domicilié rue d'en Haut a été installée sur sa parcelle au lieu du domaine public. De plus, il s'avère que cinq personnes au total y sont raccordées alors qu'en principe, il doit y avoir un seul raccordement par boîte.

Monsieur DELAMBRE informe que Madame DEPRez a dû payer les 2 000€ forfaitaire pour la pose de sa boîte. Elle conteste le paiement pour les motifs énoncés précédemment.

Madame ACCART ne comprend pas que cinq raccords aient été réalisés sur cette boîte. Madame BARBIER explique que cela date de la mise en place de l'assainissement de la rue d'en Haut, il y a déjà plusieurs années.

Monsieur DELAMBRE propose de racheter la partie du terrain appartenant à Madame DESPREZ où la boîte est posée et de lui faire un remboursement de 1 000€.

Monsieur BARBET se demande ce que risque la mairie en cas de contentieux. Il ajoute qu'il est d'accord pour racheter la partie du terrain où la boîte est posée mais pas pour la remise de 1 000€.

Madame BARBIER pense qu'il serait judicieux de voir l'acte de vente pour savoir ce qui est précisé concernant les branchements d'assainissement. Elle ajoute qu'elle a déjà demandé ce document mais sans succès.

Monsieur DELAMBRE précise sa proposition. Il propose de voter pour racheter le terrain au prix de 1 000€ pour 16 m².

Madame BARBIER se demande dans le cas où la commune rachète ce terrain, est-ce que tout sera réglé ?

Monsieur BARBET demande qui paiera les réparations en cas de casse des tuyaux ?

Madame BERNASINSKI pense qu'il est préférable d'attendre de voir les documents en possession de Madame DEPRES avant de prendre une décision. Madame ACCART est d'accord avec elle.

Monsieur VIENNE pense que si l'on va au conflit, cela reviendra beaucoup plus cher pour la commune.

Ce point sera à revoir ultérieurement.

5) Renouvellement du contrat avec Passion Sport (école maternelle)

Monsieur DELAMBRE explique qu'il convient de renouveler le contrat signé avec « Passion Sport It » pour l'intervention d'une animatrice sportive à l'école maternelle publique. Il présente le devis pour l'année scolaire 2025-2026. Le devis se calcule sur la base de 64 interventions de 2h30, soit 160 heures à 40€ HT. Le montant total du devis est de 6 400€ HT soit 7 680€ TTC.

Tous les conseillers sont pour le renouvellement de cette prestation avec « Passion Sport It ». Monsieur DELAMBRE est autorisé à signer le devis et le contrat.

6) Renouvellement du contrat avec MyPérischool (cantine/garderie)

Monsieur DELAMBRE explique qu'il convient de renouveler le contrat signé avec MyPérischool pour les réservations de cantine et de garderie. Il explique qu'une augmentation de 200€ HT/an est appliqué par rapport au précédent contrat, soit 2 164€ HT par an. Il précise qu'il s'agit d'un contrat de 3 ans.

Tous les conseillers sont pour le renouvellement de cette prestation avec « MyPérischool ». Monsieur DELAMBRE est autorisé à signer le devis et le contrat.

7) Renouvellement des contrats de Nicolas CANDELIER et Emilia LECLERCQ

Monsieur DELAMBRE explique que les contrats de travail de Nicolas CANDELIER et Emilia LECLERCQ se terminent au 31 août 2025 et qu'il convient de les renouveler pour un an.

Monsieur Nicolas CANDELIER pour un contrat de 20h/semaine au service technique. Et Mademoiselle Emilia LECLERCQ pour un contrat de 24h/semaine annualisé à l'école maternelle.

Monsieur DELAMBRE informe que Mademoiselle Emilia LECLERCQ souhaiterait obtenir un CDI mais ce n'est pas possible car une fermeture de classe est toujours possible à l'école maternelle. Monsieur DELAMBRE ajoute qu'il n'y a pas de fermeture de classe prévue en septembre 2025, il est donc possible de renouveler son contrat pour un an.

Tous les conseillers sont pour le renouvellement de ces deux contrats et autorisent Monsieur DELAMBRE à les signer.

8) Décision modificative du budget

Monsieur DELAMBRE explique qu'il convient de prendre une décision modificative du budget sur deux articles.

Le premier article concerne des dégrèvements de la taxe d'habitation en 2024 pour les locaux vacants sur l'article 7391112. Monsieur DELAMBRE donne le détail des personnes concernées et précise que la commune est dans l'obligation de payer cette somme qui s'élève à 1 700€ au total, cinq logements sont concernés.

Le second article concerne les travaux effectués à la salle des fêtes pour l'installation des volets électriques. La facture s'élève à environ 4 100€ et sera mandatée sur l'article 2158, en investissement, ce qui permettra de récupérer la FCTVA.

Tous les conseillers acceptent ces modifications du budget.

9) Festivités à venir

Madame ACCART prend la parole pour annoncer les festivités à venir :

- Brocante le samedi 5 juillet de 8h à 15h
- Soirée années 80 le samedi 5 juillet à partir de 21h00 à la salle des fêtes
- Apéritif convivial le dimanche 6 juillet à partir de 11h à la salle des fêtes
- Carnaval le dimanche 6 juillet à partir de 16h, départ rue Saint Eloi

Madame GERARD demande s'il y a beaucoup d'inscriptions pour la brocante. Madame ACCART répond que c'est le cas.

Madame ACCART ajoute que 14 troupes/groupes participent au carnaval.

Concernant le 13 juillet : la commémoration au Général Marcot débutera à 18h00 suivi du repas sur la place à partir de 19h. La retraite aux flambeaux commencera à 23h00 avec les musiciens de « Génération Musique », suivi du feu d'artifice qui sera tiré au stade à partir de 23h30.

Madame GERARD demande si les musiciens sont conviés également pour la commémoration au Général Marcot comme chaque année. Réponse oui.

10) Divers

- Chemin de Douchy

Monsieur DELAMBRE rappelle le projet de créer un puits de perte chemin de Douchy. Il explique que la commission des chemins s'est réunie et ses membres concluent qu'il n'est pas sûr qu'il y ait de la craie à 9 mètres de profondeur. Monsieur DELBE Benoît propose de creuser à 13 mètres de profondeur et le fossé pour un montant de 1 500€.

Monsieur DELAMBRE dit que la commission des chemins conseille d'abord de dégrader aux abords du chemin.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a retrouvé l'étude hydraulique réalisée il y a quelques années. Les travaux proposés s'élèvent à 148 000€ et ne garantissent pas de résoudre le problème.

- Village

Madame DUNAJSKI informe que l'éclairage installé au terrain de pétanque est toujours allumé. Elle ajoute que pour la salle de sports, les portes de sécurité doivent restées fermées même s'il fait chaud. Monsieur VIENNE ajoute que l'éclairage vient d'être posé et qu'il faut adapter les réglages.

Madame GERARD dit que la poignée de la porte des toilettes au 1^{er} étage de la maison des sociétés est cassée.

Monsieur MUCHEMBLED informe que suite à la commission chemin, il a été signalé que le carrefour des quatre chemins (près de la ferme VAN DEN BOSSCHE) est bombé, 30 à 40 cm sont à reprendre.

- Matériels

Monsieur DELAMBRE explique que la commune de Mondicourt lui a demandé le prêt du podium de Bucquoy pour leur fête communale qui aura lieu fin août. Tous les conseillers sont d'accord.

Madame GERARD demande si les nouvelles tonnelles ont été reçues. Réponse : oui, trois tonnelles ont été livrées, une grande de 5m sur 10 m et deux petites de 4m sur 4m. Monsieur DELAMBRE précise qu'elles seront remboursées par le lycée, responsable de la casse.

Monsieur MUCHEMBLED demande si le fourgon est revenu. Réponse : oui, depuis la fin de la semaine dernière. Monsieur VIENNE explique qu'il a négocié le montant de la facture. Seule la main d'œuvre sera à payer. Madame BERNASINSKI demande si un carnet de bord est mis à disposition dans le véhicule. Mr VIENNE répond que ce n'est pas le cas.

- Maisons fleuries

Monsieur Lionel THERY, présent dans la salle, demande l'autorisation d'intervenir. Il souhaiterait savoir pourquoi il n'est plus responsable de la commission « maisons et jardins fleuris » alors que Monsieur DELAMBRE lui avait demandé.

Monsieur DELAMBRE répond qu'il lui avait demandé s'il voulait encore faire partie de la commission des maisons et jardins fleuris.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 25 juillet à 19h00.
--